



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 8 juillet 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

1.2

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BAYONNE Serge BIASOTTO Franck BOISSON Dominique BROQUERE Gilles CALVET Brigitte COQUART Dominique DOITTAU Véronique FONTA Christian GRENIER Maurice GRIMAUD Robert LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MEDINA Robert MOLINA Jean-Louis	MOUDENC Jean-Luc RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCÉ Bernard SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice VIGNON ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude AREVALO Henri	FOREST Laurent GLATIGNY Michel
MURETAIN	
SUTRA Jean-François DELSOL Alain MARIN Pierre	LECLERCQ Daniel BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
MORINEAU Christine PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. GRIMAUD
BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
CARLES Joseph, représenté par M. SIMON
HAJIJE Samir, représenté par Mme SUSSET
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
SERP Bertrand, représenté par M. BROQUERE
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BASELGA Michel
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FRANCES Michel
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MIEGEVILLE Jean-Louis
MIRC Stéphane

PERE Marc
PLANTADE Philippe
SANCHEZ Francis
SERIEYS Alain
SUAUD Thierry
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 41	Votants : 50
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 50

Il est rappelé qu'en application de l'article 8 des statuts, le bureau du SMEAT est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Par délibération du 3 juin 2014, la composition du bureau avait été fixée comme suit :

- Le Président
- sept Vice-Présidents
- douze autres membres.

Il est proposé de modifier la composition du bureau fixée par la délibération du 3 juin 2014 et de porter à huit le nombre de vice-présidents

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article unique :

De fixer le nombre des vice-présidents à huit.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 juillet 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC